



Demande d'inscription aux TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

proposés les mardis et vendredis de 15h00 à 16h30

Ecole élémentaire

Année 2016 - 2017

A remettre au plus tard le : 22 juillet

Période du 1^{er} septembre au 18 octobre

ENFANT :

Nom : Prénom : Date de naissance :/...../.....

Classe fréquentée :

PARENTS :

Parent 1 :

Tél domicile : Tél travail : Portable:

Parent 2 :

Tél domicile : Tél travail : Portable:

Je soussigné(e) Mme, Mr, Nom : Prénom :
responsable légal de l'enfant cité ci-dessus, inscris mon enfant aux activités des Temps d'Activités Périscolaires et m'engage à ce que mon enfant soit présent lors des séances d'animations sur la période inscrite. **En cas d'absence, je dois en informer le centre socioculturel.** En cas d'absence répétée, l'enfant ne pourra plus accéder à l'activité.

Les enfants seront sous votre responsabilité à partir de 16h30, sortie des élèves de l'école, à l'exception des enfants inscrits au service périscolaire ou prenant les transports scolaires.

Mon enfant est inscrit au périscolaire de 16h30 à 18h : Mardi vendredi

Mon enfant prend les transports scolaires le soir : Mardi vendredi

Joindre obligatoirement une **FICHE DE RENSEIGNEMENTS MEDICAUX ET SANITAIRES** (cerfa 10008*02) ainsi que la **FICHE ANNUELLE DE RENSEIGNEMENTS TAP 2015-2016** ci-jointes.

Pour chaque jour où votre enfant ira aux Temps d'Activités Périscolaires merci d'inscrire 3 choix obligatoirement, par ordre de préférences :

Mardi	Vendredi
Choix n° 1:	Choix n° 1:
Choix n° 2:	Choix n° 2:
Choix n° 3:	Choix n° 3:

Voir liste des activités sur la plaquette d'activité des T.A.P

Si votre enfant est inscrit aux APC du mardi (de 15h à 16h) merci de nous indiquer votre choix pour la tranche 16h à 16h30 :

- je demande à ce qu'il soit pris en charge par le personnel communal ;
- je l'autorise à quitter l'école à 16h.

Attention : si votre enfant est inscrit aux transports scolaires le mardi soir, vous devez obligatoirement cocher la 1^{ère} case.

.....
confirme avoir lu le règlement et m'engage à respecter les jours d'inscription de mon enfant aux TAP sur la totalité de la période.

A Saint-Agrève le :

..... Signature :